



Solder les impayées de frais de copropriété

Par Perrine

Bonjour, je suis copropriétaire dans une résidence. Hors il existe des impayés d une valleur de 9000 euros. L agence nous a fais comprendre qu il serais moins couteux de solder nous même les autres proptiétaire de solder les compte car faire appel a la justice nous couterais plus cher.

Il est ce que c est l'égale? Et que ce passe t il si je refuse de payer ?

Merci de votre reponse par avance cordialement